



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Adaptation de l'ordonnance sur la signalisation routière et de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière en vue de la mise en œuvre de l'initiative cantonale 17.304 («Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!»)

La révision en question vise à mettre en œuvre l'initiative cantonale 17.304 («Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!») dans les textes d'ordonnance.

Date d'ouverture: 14 février 2024

Date limite: 22 mai 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/108/cons_1

20 février 2024

Chancellerie fédérale

